

PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande d'un crédit d'investissement additionnel de CHF 1'960'000.- au crédit d'investissement de CHF 31'040'000.- accordé dans le cadre du préavis PR17.26PR pour la réalisation du projet d'ouvrage de réhabilitation de la station d'épuration (STEP) dont la charge nette pour la Commune d'Yverdon-les-Bains est de CHF 19'000'000 .-

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Préambule

Le Conseil communal a accepté, le 7 décembre 2017, un crédit d'investissement de CHF 31'040'000.- pour la réalisation du projet d'ouvrage de réhabilitation de la station d'épuration (STEP) dont la charge nette pour la Commune d'Yverdon-les-Bains est de CHF 19'000'000.-.

Le préavis PR17.26PR traite la démolition des deux filières eau de la STEP existante et la construction de deux nouvelles filières qui permettront de traiter jusqu'à 68'000 équivalent-habitants à l'horizon 2040 pour 16 communes de la région, soit Pomy, Treycovagnes, Chamblon, Montagny-près-Yverdon, Cheseaux-Noréaz, Essertines-sur-Yverdon et Yverdon-les-Bains et, d'ici 2020, les communes membres de l'AIERG (Association intercommunale de l'épuration région de Grandson) qui est composée de Grandson, Champagne, Tévenon, Mauborget, Concise, Corcelles-près-Concise, Giez, Valeyres-sous-Montagny et Onnens.

Les travaux préparatoires ont commencé en automne 2017 par la déviation des conduites d'eau et le déplacement des alimentations électriques. Avant d'entreprendre la déconstruction au printemps 2018, il a été nécessaire de procéder à la dépollution des ouvrages de la ligne 1 du traitement des eaux usées. Les travaux suivants ont ensuite été réalisés: la démolition des bassins existants (avril – mai), la réalisation de la plateforme de battage des palplanches, le forage des pieux (mai – juin) et finalement la mise en place du système de rabattement de la nappe phréatique (juillet).

Les travaux de béton armé ont débuté en octobre 2018 et se poursuivent selon le planning général annexé.

Dans le cadre du préavis PR17.26PR, un accident majeur survenu sur le chantier le 28 mai 2018 n'était pas prévu. Or, malgré une planification soignée, un mur complet du décanteur final s'est effondré. Parallèlement une erreur a été constatée dans le report du montant total des coûts des investissements indiqué dans le dispositif du préavis susmentionné.

Bien que, pour les raisons qui seront développées plus loin, ces éléments n'entraînent pas d'augmentation du montant net de CHF 19'000'000.- à la charge de la Commune d'Yverdon-les-Bains (cf. préavis PR17.26PR), la Municipalité, conformément aux indications figurant dans la Communication C018.08 concernant un changement de pratique en matière de dépassement de crédits d'investissement brut, du 6 septembre 2018, présente au Conseil communal une demande de crédit d'investissement additionnel de CHF 1'960'000.- au crédit d'investissement de CHF 31'040'000.- accordé dans le cadre du préavis susmentionné.

Accident du 28 mai 2018

Le 28 mai 2018 à 13h31, lors de travaux de terrassement à proximité du décanteur primaire de la ligne en fonction, le mur s'est brusquement effondré, sans montrer de signe préalable de désordre. 800'000 litres d'eau prétraitée se sont déversés sur la place de chantier et en partie sur l'Avenue de la Plage. L'eau usée a été déviée sur le traitement biologique. Le traitement a été interrompu pendant 10 minutes. Grâce aux entreprises en place et les équipes du Service des travaux et de l'environnement, les 800 m³ d'eau ont pu être en grande partie pompés à l'aide de camions cureurs et renvoyés en tête de STEP.

Le lendemain du sinistre, les assureurs des deux parties sont venus constater les dégâts et établir une convention afin de mandater un expert. Vu les risques environnementaux, l'assurance a validé le jour même la reconstruction immédiate du mur.

L'expert a également été mandaté pour approuver la nouvelle méthodologie de travail ainsi que le renforcement des bassins existants afin de palier tout nouveau désordre.

Moins d'un mois après le sinistre, le mur était reconstruit et le décanteur primaire était remis en fonction. La Municipalité se réjouit que cet incident n'ait pas fait de blessé, ni entraîné d'atteinte à l'environnement; on ne déplore que des dégâts matériels.

Coût et financement

La demande de crédit additionnel porte sur deux postes, détaillés ci-après.

Accident du 28 mai 2018

Le tableau ci-dessous présente une estimation des coûts directs liés au sinistre et à la sécurisation des bassins existants. La reconstruction du mur et des équipements est payée en grande partie par les compagnies d'assurances concernées. Néanmoins, le renforcement des bassins est à la charge du maître d'ouvrage ; ces travaux sont nécessaires pour assurer la stabilité de l'ouvrage.

1. Reconstruction décanteur primaire (en grande partie à la charge des assurances)	CHF 391'100.-
2. Renforcement des bassins pour minimiser les risques, y compris modification des longueurs de palplanches et réinfiltration de l'eau	CHF 297'100.-
3. Coûts indirects : mise en place de mesures de surveillance et de suivi géotechniques	CHF 140'000.-
4. Coût indirects : mesures démolition chaîne 2	CHF 131'800.-
Total	CHF 960'000.-

Tableau 1 : coûts du sinistre et renforcements

Les assurances concernées ont accepté de prendre en charge un montant de **CHF 380'507.70**, dont à déduire le montant de la franchise de CHF 2'000.-. Ce montant a été accepté par la Municipalité, après contrôle du dossier.

Le montant total des mesures directes et indirectes pendant toute la durée du chantier, y compris les coûts à charge des assurances, représente la somme de **CHF 960'000.-** (cf. tableau 1 ci-dessus).

Les mesures additionnelles de génie civil identifiées sont incluses au contrat d'entreprise sous forme d'avenant. Les mesures pour la démolition de la chaîne 2 feront l'objet d'un avenant ultérieurement.

Erreur dans le dispositif du préavis au Conseil communal PR17.26PRCoûts d'investissement globaux

Le préavis PR17.26PR mentionnait, notamment en page 11, deux catégories de travaux :

1. Frais d'investissement filière traitement des eaux	CHF 31'000'000.-
2. Travaux internes STEP	CHF 1'040'000.-
Total	CHF 32'040'000.-

Tableau 2 : résumé montant des investissements pour Yverdon-les-Bains - PR17.26PR – p.11

Or, le chiffre 2 du dispositif du préavis mentionne de manière erronée une demande de crédit de CHF 31'040'000.-. Par le présent préavis, la Municipalité sollicite la rectification de cette erreur de report dans le dispositif du préavis.

Quand bien même la charge nette de CHF 19'000'000.- pour la Commune d'Yverdon-les-Bains ne sera pas modifiée, ces coûts doivent faire l'objet d'un crédit d'investissement additionnel au crédit accordé le 7 décembre 2017 (PR17.26PR), conformément aux indications figurant dans la Communication C018.08 concernant un changement de pratique en matière de dépassement de crédits d'investissement brut, du 6 septembre 2018.

Crédit d'investissement additionnel

En résumé, la demande de crédit additionnel porte sur les éléments suivants.

1. Accident du 28 mai 2018	CHF 960'000.-
2. Rectification du montant reporté dans le dispositif (ch. 2) du préavis au Conseil communal PR17.26PR	CHF 1'000'000.-
Total crédit d'investissement additionnel	CHF 1'960'000.-

Tableau 3 : résumé des montants bruts additionnels

La présente demande de crédit d'investissement additionnel est compensée par des entrées supplémentaires liées à la finalisation des contrats de droit administratif avec les communes raccordées et de l'AIERG et par un montant plus élevé que prévu des subventions cantonales concernant la nitrification/dénitrification. On se réfère à ce propos aux tableaux suivants (tableaux 4, 5 et 6) :

Montant d'investissement pour Yverdon-les-Bains

Le montant final d'investissement pour la Ville d'Yverdon-les-Bains pour la nouvelle filière eau se monte à :

A) Traitement de l'eau	
Montant total de l'investissement	31'000'000.-
Subvention cantonale nitrification	- 3'000'000.-
Participation AIERG traitement eau	- 7'200'000.-
Participation communes satellites actuelles	- 2'600'000.-
Montant à la charge d'Yverdon-les-Bains	18'200'000.-

B) Préparation et exploitation du chantier	
Montant total de l'investissement	1'040'000.-
Participation AIERG (20 %) traitement eau	- 208'000.-
Participation communes satellites actuelles (10 %)	- 104'000.-
Montant net à la charge d'Yverdon-les-Bains	728'000.-

Montant total net à la charge de la Ville d'Yverdon-les-Bains	18'928'000.-
--	---------------------

Tableau 4 : Montant investissement selon PR17.26PR

	EH dim 2040		Part	Investissement STEP 2020 CHF HT sans subventions	Part valeur intrinsèque	Reprise valeur intrinsèque 2020	Investissement final CHF HT	Contrat signé
						Valeur STEP existante (hors filière eau) =	10'000'000	
TOTAL AIERG	13'500	EH	20%	5'955'882	20%	1'985'294	7'941'176	26.09.2017
Chamblon	1'750	EH	2.6%	772'059	-4.2%	-84'343	687'716	09.07.2018
Montagny	2'700	EH	4.0%	1'191'176	-2.1%	-42'172	1'149'005	fin 2018
Pomy	1'200	EH	1.8%	529'412	-1.7%	-33'737	495'675	09.07.2018
Treycovagnes	780	EH	1.1%	344'118	-1.0%	-18'977	325'140	09.07.2018
Cheseaux-Noréaz	1'100	EH	1.6%	485'294	-1.7%	-33'019	452'275	30.07.2018
Epautheyres	440	EH	0.6%	194'118	-0.6%	-12'382	181'735	13.08.2018
Yverdon-les-Bains, yc réserve Orges+Bonvillars	46'530	EH	68%	20'527'941	-88.7%	-1'760'663	18'767'278	
Total STEP Yverdon-les-Bains actuelle, yc réserve Orges+Bonvillars	54'500	EH	80%	24'044'117.65	-100%	-1'985'294	22'058'824	
TOTAL STEP YVERDON PROJET	68'000	EH	100%	30'000'000		-	30'000'001	

Tableau 5 : répartition des coûts nets après déduction des subventions

	Devis PR.17.26PR	Situation 31.12.18	Remarques
Total investissements	CHF 32'040'000.-	CHF 33'000'000.-	
Subventions	CHF 3'000'000.-	CHF 3'898'072.-	Avis définitif daté du 1 ^{er} octobre 2018
Participation communes	CHF 10'100'000.-	CHF 11'000'000.-	Contrats de droit administratif tous signés en 2018
Total participations tiers	CHF 13'100'000.-	CHF 14'898'072.-	
Marge	Comprise	CHF - 900'000.-	Marges sur les participations de tiers et subventions
Charge nette YLB Solde	CHF 18'940'000.-	CHF 19'001'928.-	

Tableau 6 ; comparatif situation PR17.26PR et situation actuelle

Les charges annuelles additionnelles d'investissement se montent à CHF 120'220.- et comprennent les frais d'intérêts variables sur le capital investi pour CHF 15'680.-, les amortissements pour CHF 65'340.- et les frais d'entretien pour CHF 39'200.-. La dépense sera amortie sur 30 ans au plus.

La charge nette, **en introduisant une marge de CHF 0.9 million sur les entrées**, ne subit aucun changement et reste au montant qui a été validé par le Conseil communal dans le cadre du préavis PR 17.26PR, soit **CHF 19 millions**. Cette situation n'a donc aucune conséquence sur le plan des investissements.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

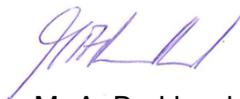
LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1 : La Municipalité est autorisée à continuer de procéder à la réalisation du projet d'ouvrage de réhabilitation de la station d'épuration (STEP) d'Yverdon-les-Bains;
- Article 2 : Un crédit d'investissement additionnel de CHF 1'960'000.- au crédit d'investissement initial de CHF 31'040'000.- lui est accordé à cet effet; le crédit d'investissement global est ainsi porté à CHF 33'000'000.-.
- Article 3 : La charge nette pour la Commune d'Yverdon-les-Bains reste à CHF 19'000'000.-.
- Article 4 : La dépense sera financée par la trésorerie générale imputée au compte n° 40.148200.17 « Réhabilitation de la STEP 2020 » et amortie en 30 ans au plus.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le vice-syndic



M.-A. Burkhard



Le secrétaire



F. Zürcher

Annexe : planning général

Délégué de la Municipalité :

M. Marc-André Burkhard, municipal du dicastère des travaux et de l'environnement

PLANNIFICATION GLOBALE

Etat: 18.05.2018



RÉALISATION DE LA FILIERE EAU DE LA STEP D'YVERDON

Phase	Description	2018												2019												2020												2021												2022											
		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Séances COPROJ		▲																																																											
Validation / décisions		●																																																											
51	Projet d'exécution procédés / Plans coordination	■																																																											
51	Plans de coordination/ Plans guide EM	■																																																											
41	Appel d'offre Lot dépollution filière 1, puis 2	■																																																											
41	LOT 1 : Appel d'offre Lot démolition filière I	■																																																											
41	LOT 2 : Appel d'offre Entreprises Pieux	■																																																											
41	LOT 3 : Appel d'offre Entreprises GC+BA	■																																																											
41	LOT 4 : Appel d'offre Lot EM	■																																																											
41	LOT 5 : Appel d'offre Lot CVS	■																																																											
41	LOT 6.1 : Appels d'offres équipotentielles + installations électriques	■																																																											
41	LOT 6.2 : Appel d'offre armoires électriques	■																																																											
41	LOT 7 : AO MCR + prestations MCR	■																																																											
41	Appel d'offre Entreprises second œuvre	■																																																											
52	Travaux préparatoires dépollution + LOT 1 (démolition + travaux spéciaux) filière I	■																																																											
52	LOT 2 : Travaux Pieux	■																																																											
52	LOT 3.1 : Travaux GC+BA filières 1+2	■																																																											
52	LOT 4.1 : Montage EM + E-MCR fil. 1+2	■																																																											
53	Programmation - mise en service - tests	■																																																											
52	Dépollution + démolition filière II	■																																																											
52	LOT 3.2 : Travaux GC+BA filières 3+4	■																																																											
52	LOT 4.2 : Montage EM + E-MCR fil.3+4	■																																																											
53	Programmation - mise en service - tests	■																																																											
52	Travaux de finitions - aménagements	■																																																											
53	Inauguration nouvelle Filière EAU	■																																																											